



MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE (Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 035-213501943-20260911-2026_09_03-DE

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 4 Septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
31 juillet 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
<i>(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>		
11 septembre 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 4 Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉGUIN, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MAUDIEU Maxime, Mme VEILLARD Sylvie, M. MESSÉ Marcel, M. LERETRIF Etienne, M. COLLERAIS Thierry, M. GUIET Mathieu, M. DIGUET Xavier, M. LANCELOT Camille, Mme Annick LION, Mme LE GOFF Patricia, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, Mme COLASSE Elodie.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Julie.

2026.09.03 Avenant n°1 au lot n°3 (couverture bardage) – titulaire : SARL BUSSON-CRON CHARPENTE

Marché construction d'un atelier technique municipal - Avenant N° 1 au lot N° 3 (Couverture-Bardage) – titulaire : SARL BUSSON-CRON CHARPENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution des 15 lots du marché relatif aux travaux de construction d'un centre technique municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-11-04 en date du 07/11/2025 concernant l'attribution des marchés de construction d'un centre technique municipal, notamment le lot N° 3 (Couverture-Bardage) attribué à la SARL BUSSON-CRON CHARPENTE, Marpiré, pour un montant de 77 394.08 € HT,

Considérant que la commune a souhaité déplacer le bâtiment après signature des marchés ce qui a modifié le projet et provoqué une incidence financière pour le lot N° 3 – Couverture-Bardage,

Vu le devis en moins-value n°2971 en date du 24/07/2026 transmis par le titulaire du marché du lot N° 3, d'un montant de -2 801.34 € HT, soit - 3 361.61 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ACCEPTER le devis en date du 24/07/2026 d'un montant en moins-value de -2 801.34 € HT présenté par l'entreprise SARL BUSSON-CRON CHARPENTE,

- D'APPROUVER la passation d'une modification N° 1 (ex. avenant), d'un montant en moins-value de 2 801.34 € HT ce qui porte le montant du marché du lot N° 3 (Couverture-Bardage) pour la



MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE
(Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 035-213501943-20260911-2026_09_03-DE

République Française

*La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois
à compter de son exécution.*

Séance du vendredi 4 Septembre 2026

construction d'un atelier technique municipal, ainsi :

Montant initial du marché (notifié le 14/01/2026)	77 394.08 € HT	92 872.90 € TTC
Modification N° 1 (ex. avenant) en moins-value	-2 801.34 € HT	-3 361.61€ TTC
Nouveau montant du marché du lot N° 1	74 592.74 € HT	89 511.29 € TTC

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 4 septembre 2026
Le Maire, P. GUÉGUEN